

## Halle : Contrat pour les fêtes, sociétés locales

### Partenaires :

Contrat conclu entre :

1. La **commune de Courchapoix**, représentée par le conseiller en charge, la secrétaire ou la caissière communale
2. Le **locataire**, personne assumant la responsabilité :

Institution :		
Nom et prénom :		
Adresse :		
Téléphone :		
Portable :		
Motif de la location :		
Date (es) :		
Halle disponible le (date et heure)		
Halle restituée le (date et heure)		

Le locataire dispose d'une assurance responsabilité civile qui couvre d'éventuels dégâts :

<input type="checkbox"/> oui	assurance et n° du contrat :
<input type="checkbox"/> non	le locataire assume les réparations éventuelles

Dépôt du montant de la location **lors de la réservation** :

**Fr. : 600.-- 2 personnes doivent participer au rangement des tapis.**

Fr. : 120.-- lors de la signature du contrat de location

Fr. : 480.-- une semaine avant la manifestation

<b>Clé, badge d'entrée :</b>	dépôt : 50.-
Autres clés :	

Confiée (s) à :

Nom, prénom	adresse	signature

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du présent contrat, il en accepte les dispositions

Nom, prénom

Date

Signature

### **Priorité**

L'accès est à négociier, **priorité scolaire et activités communales.**

### **Ventilation**

La ventilation de la halle peut être activée dans l'armoire son, information par la concierge.  
Fenêtres du haut, façade Nord, commande dans l'armoire son, voir les instructions.

### **Chauffage**

S'adresser à la concierge, elle seule modifie la température.

### **Protection du sol : obligatoire**

Les nattes de protection sont posées par le locataire. Un responsable communal est présent lors de la pose.

Les nattes se trouvent dans le tiroir central, sous la scène, sur des chariots. Elles sont numérotées.

Attention :

- Les **tiroirs de scène ne doivent pas rouler sur les nattes de protection**, sortir le matériel nécessaire avant la pose des nattes.
- Les **chariots des nattes ont des roulettes spéciales, ces chariots ne sortent pas de l'école.**
- Le ruban adhésif pour fixer les nattes est compris dans le prix de location, il est délivré par la secrétaire communale. **Ne pas utiliser d'autres produits, ils laissent des traces.**
- Les chariots de transport peuvent être utilisés pour déplacer les tables et les chaises. **Les chariots et le dérouleur se rangent dans le tiroir Nord, côté rivière, durant la manifestation. Pour ce faire, il faut replier à moitié les tapis bleus en direction du local des engins, afin de pouvoir sortir et ranger le tiroir.**
- Pour la pose des nattes et la mise en place des tables et chaises, suivre le mode d'emploi.

Les nattes sont nettoyées par le locataire : récurage avec le matériel mis à disposition. L'enroulement des nattes est effectué par le personnel communal le lendemain matin (premier jour ouvrable après la manifestation) ; **2 personnes doivent participer au rangement des tapis.** Si le nettoyage n'est pas correct, il est effectué par les responsables communaux et facturé au locataire.

### **Décoration de la salle**

Possibilité de disposer des décorations accrochées aux lames des parois.

**Pas de décorations fixées sur la paroi Nord, fenêtres et montants alu.**

**Si nécessaire, utiliser les ventouses à demander au secrétariat lors de la location.**

## **Sonorisation et micros**

accès limité : partie supérieure de l'armoire, possibilités :

- branchement d'un appareil personnel ou d'une clé usb
- réglage du volume
- branchements de micros
- retour de scène : 2 haut-parleurs actifs et mobiles



local disponible selon accord particulier

engins de sport, attention au rangement

pas d'engins

accès à la scène uniquement

**Vestiaires**

Accès possible, pas d'utilisations des douches

**Cuisine et local des arbitres**

selon accord avec GA / Yves-Alain Aubry, +41 79 459 67 45

Accès  non  oui

La cuisine est rendue rangée et nettoyée, de même que les ustensiles, vaisselle et casseroles.

Les linges de cuisine sont fournis et rendus lavés

Les balais et le matériel de nettoyage se trouvent dans l'armoire du local des arbitres.

La vaisselle se trouve dans une armoire du local des arbitres. Une machine à laver peut être louée, prix approximatif (en 2012) 250.- par fin de semaine.

Frigos : mobiles, ils sont rendus lavés, ouverts et débranchés .

Arrière-cuisine : travaux de préparation et dépôt caisses de boisson, attention au sol.

- à dégager et remettre le soir premier jour ouvrable suivant la manifestation

**Monte-personne** **oui**, seulement sur exception

- Responsable informé par la concierge
  - nom prénom, signature
  - clé, dépôt

 **non**, possibilité d'accès à niveau par l'entrée Est, côté vestiaires.**Toilettes** WC des écoles, au rez-de-chaussée WC des arbitres, accès pour handicapés WC entrée Est.**Abri au sous-sol, bar** oui     non utilisation du mobilier dans la halle

Attention : si un bar est placé dans la halle, **prévoir une bâche plastique sous le bar et les espaces utilisés par les clients**. Les alcools tachent les tapis de protection.

Pas de bar dans les corridors.

**Classes**

pas d'accès

**Parking**

Dans la cour de l'école, hors place de sport et allées ;

le long du Petit Bâle : occulter avec un sac les interdictions de parquer le long du Petit Bâle.

Les organisateurs de la manifestation doivent veiller à ce que le stationnement des véhicules ne gêne pas l'accès aux propriétés privées avoisinantes.

En cas de problème avec un riverain, le Conseil communal invite, dans un premier temps, les organi-

sateurs de la manifestation à prendre contact avec les personnes concernées, afin de trouver une solution à l'amiable.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous référer à l'article 28, alinéa 8, du Règlement de police locale de la commune mixte de Courchapoix :

Selon l'ampleur des manifestations, le conseil communal exigera l'engagement d'un service de circulation et de stationnement. Les frais sont à la charge des organisateurs, selon la nature de la manifestation, le conseil communal est compétent pour participer.

## Restitution des locaux

- Restitution le lendemain, rangement des tapis à 8h,  
**la halle doit être disponible pour l'école le lendemain dès 10h.**
- Vérification par la concierge, le voyer ou le conseiller responsable.

## Restitution des clés et badges

Restitution auprès du secrétariat communal et récupération des sommes déposées.

Rappel :

- **Le sol de la halle ne supporte pas les souliers venus de l'extérieur. Prendre des pantoufles, merci**
- **Ne pas tirer les tiroirs sur les tapis de protection ! Tirer les tiroirs par les poignées du bas**
- **Les chariots des tapis ne sortent pas du bâtiment : roulettes spéciales sol de gymn !**